



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

28 PM 2023

Nomenclature : 6.1.2.5.

OBJET :

Le Maire de la commune de CLAIX ;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Coralie PESENTI, présidente du Sou des écoles de Claix, en date du 07/03/2023.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Madame Coralie PESENTI, présidente du Sou des écoles de Claix,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Parc Pempidou, 38640 CLAIX.

Du 01 avril 2023 au 01 avril 2023 de 10 heures à 15 heures, à l'occasion de la manifestation « Carnaval ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Claix, le 08/03/2023

Le Maire,
Christophe REVIL



Date d'affichage: 13/03/2023
Date de retrait: 13/05/2023

